

LE FONDS SONORE DU SERVICE DE LA CULTURE SUR LA VOIE DE LA DIFFUSION

RENCONTRE AVEC MARTINE RATTINASSAMY, RESPONSABLE DU CENTRE DE DOCUMENTATION DU SERVICE DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE

En 2002, le Service de la Culture et du Patrimoine (SCP) a mis en place un centre de documentation afin de gérer les différents fonds patrimoniaux en sa possession. Si la consultation de ces documents sonores n'est pas encore d'actualité, le travail fourni par le centre de documentation prend le chemin de la diffusion.

Le fonds sonore du SCP

Dans les années 1980, le département « Traditions Orales » du Centre Polynésien des Sciences Humaines (CPSH) et le département d'Anthropologie du Bishop Museum de Hawaii ont convenu d'un programme de retour en Polynésie française de copies de documents audio intéressant le Pays et appartenant au Bishop Museum. Près de 200 bandes magnétiques regroupant des informations ethnographiques très variées (chants, légendes...) ont alors été rapatriées. Si, aujourd'hui, le Pays n'est pas détenteur des droits de ces enregistrements, ils ont néanmoins pu être sauvegardés. 141 heures ont ainsi été numérisées en 1999 par le CPSH, en partenariat avec l'Institut de la Communication Audiovisuelle (ICA). Ce patrimoine audio fait désormais partie du fonds sonore du Service de la Culture et du Patrimoine (SCP).

Au cours de cette même décennie, le département « Traditions Orales » du CPSH a lancé un vaste Programme de Sauvegarde du Patrimoine Ethnographique plus connu sous le sigle PSPE. Ce travail de recueil regroupe aujourd'hui plus de 340 cassettes. Depuis, bien d'autres enregistrements ont été réalisés et le fonds sonore du SCP rassemble désormais plus de 1225 cassettes audio.

Le rôle du Service de la Culture et du Patrimoine

Pour poursuivre la mission de sauvegarde du patrimoine ethnographique et réussir à gérer les différents fonds, le SCP a créé en 2002 un centre de documentation. Les agents du Service ont commencé par classer et inventorier le fonds sonore puis ils ont procédé à l'informatisation des documents dans une base de données, courant



Les documents originaux sont sauvegardés sur cd en deux exemplaires et sur disque dur.

2004. Par la suite, des prestataires les ont numérisés et restaurés. Près de 180 heures ont ainsi été sauvegardées entre 2004 et 2006. À l'heure actuelle, 27% du fonds est conservé, avec 335 cassettes restaurées représentant 252 heures de recueils ethnographiques. Pour compléter ce volet de copie sur supports numériques, les enregistrements audio, quasiment tous en langue vernaculaire (Tahitien, Marquisien, Pa'umotu, Tuhaa pae...), sont retranscrits à l'écrit. Ces transcriptions sont consultables au Service de la Culture et du Patrimoine.

Les obstacles à la diffusion

La volonté du Service de faire que ces documents soient accessibles au grand public ne suffit pas à rendre la démarche effective. Beaucoup de données contrarient la faisabilité du projet. La première étant l'accord des personnes interviewées pour la diffusion de leurs paroles. À l'instar du droit à l'image, le droit à la diffusion d'un enregistrement audio doit faire l'objet d'une autorisation. Si certains auteurs ont pris soin d'apposer leur signature sur les lettres d'engagement, beaucoup d'entre eux ont limité la diffusion aux membres de leur famille et d'autres ont simplement refusé.

Par ailleurs, les enregistrements originaux n'ayant pour l'heure pas tous été sauvegardés, il est indispensable de les préserver des manipulations, dans un principe de précaution. Entre respect des mémoires des personnes ressources aujourd'hui disparues et droit juridique. Il faudra encore patienter avant que le SCP ne divulgue son fonds sonore, mais le centre de documentation y travaille. ♦

Infos pratiques

- Le centre de documentation est ouvert au public du lundi au jeudi de 07h30 à 11h30 et de 12h30 à 15h30 et le vendredi de 07h30 à 11h30 et de 12h30 à 14h30
- Possibilité de faire jusqu'à 20 photocopies gratuites
- Pour tout renseignement, contacter le centre au 507 194